

Dossier de candidature à l'Assemblée générale

MEMBRE EFFECTIF DE DROIT DE L'AG



Tout membre adhérent rentrant dans les conditions d'admission décrites en page 2 peut adresser une demande écrite et motivée au Secrétariat général, afin de rejoindre **l'Assemblée générale du Forum des Jeunes**. Il peut intégrer l'Assemblée générale en tant que membre effectif ou représentant·e d'un membre effectif de droit.

Le décret, les Statuts et le ROI sont disponibles sur notre site Internet : www.forumdesjeunes.be

CE DOSSIER CONTIENT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- 1 Les conditions pour devenir membre effectif de droit l'Assemblée générale du Forum des Jeunes
- 2 La candidature en tant que représentant·e d'un membre effectif de droit
- 3 La fiche contact :
 - Le document de désignation d'un mandataire ;
 - Les coordonnées du/ de la représentant·e d'un membre effectif de droit
- 4 La déclaration de mandat
- 5 Le formulaire de consentement de l'utilisation des données
- 6 Le processus de validation de la candidature du/de la représentant·e d'un membre effectif de droit
- 7 Les compétences de l'Assemblée générale
- 8 Les obligations des membres de l'Assemblée générale
- 9 Annexe n°1 : Autorisation parentale



ÉCOUTER



SE RASSEMBLER



AGIR

Pour devenir représentant-e d'un membre effectif de droit, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 16 à 30 ans ;
- Résider dans la Région bilingue de Bruxelles-Capitale, les provinces du Brabant wallon, de Hainaut, de Luxembourg, de Namur ou de Liège (à l'exception des communes de la Communauté germanophone) ;
- Ne pas être membre d'une association qui ne respecte pas les principes de la démocratie ;
- Avoir participé pendant au moins un an aux travaux du Forum des Jeunes.

En outre, la qualité de représentant-e d'un membre effectif de droit de l'Assemblée générale est incompatible avec les fonctions suivantes :

- Membre du personnel d'un cabinet de Gouvernement régional, communautaire, fédéral ou européen, membre d'une des assemblées législatives régionales, communautaires, fédérale ou européenne, attaché parlementaire d'une de ces assemblées, député provincial, conseiller provincial, bourgmestre, président de C.P.A.S., échevin, conseiller communal ou conseiller de l'action sociale ;
- Membre du personnel du Service de la Jeunesse du Ministère de la Communauté française, de l'Observatoire des politiques culturelles ou de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;
- Membre du Conseil d'administration d'un organisme d'intérêt public ;
- Membre du personnel d'un parti politique ;
- Membre d'un organisme ou d'une association qui ne respecte pas les principes de la démocratie.

Tout jeune n'ayant **pas atteint l'âge de 18 ans devra fournir une autorisation écrite²**, signée par ses parents ou représentants légaux, ceux-ci restant juridiquement responsables de ses actes.

1 Article 9.2 du R.O.I

2 Voir annexe n°1

2 LA CANDIDATURE EN TANT QUE REPRÉSENTANT·E D'UN MEMBRE EFFECTIF DE DROIT

Je soussigné·e (nom, prénom) souhaite devenir représentant·e d'un **membre effectif de droit** à l'Assemblée générale du Forum des Jeunes.

Pour pouvoir y accéder, je déclare ci-dessous ma participation, pendant au minimum un an, aux activités du Conseil de la Jeunesse.

Plus spécifiquement, j'ai fait partie de :

- Du Conseil d'Administration en tant que (fonction particulière) lors du mandat(année).
- De l'Assemblée générale, en tant que (fonction particulière) lors du mandat (année).
- D'une Commission (précisez), en tant que (fonction particulière) lors du mandat (année).
- D'un groupe de travail (précisez), en tant que (fonction particulière) lors du mandat (année).
- Autre (précisez) :

Le Secrétariat général procédera à la vérification des activités décrites ci-dessus.

Partie réservée au Secrétariat général



Pour accord

Signature

Fait le à

Signature

Le document de désignation d'un mandataire

(Nom de la structure) ayant comme missions et
compétences
représenté valablement par (nom, prénom)
en tant que et ayant son siège social
à l'adresse suivante :
mandate pour représenter son organisation en tant que membre effectif de droit au Forum des Jeunes la
personne physique précisée au point 2.

Les coordonnées du/ de la représentant-e d'un membre effectif de droit

En ma qualité de membre de l'ASBL « Forum des Jeunes » à Bruxelles, je vous confirme que mes données
personnelles actuelles sont les suivantes et je m'engage à communiquer au secrétariat du Forum des
Jeunes toute modification ultérieure.

Date de naissance :

Adresse : bte :

Code postal /Ville:

N° tél :

Email :

En devenant représentant d'un membre effectif de droit, je m'engage à respecter les Statuts et le
Règlement d'ordre intérieur (R.O.I) du Forum des Jeunes.

Fait le à

Signature

4

LA DÉCLARATION DE MANDAT(S)

À REMPLIR PAR LA PERSONNE MANDATÉE

Je soussigné.e (nom, prénom) déclare être
actuellement impliqué.e dans l'/les association.s et/ou mouvement.s suivant.s :

Nom :

Fonction

Durée du mandat :

Autre précision :

Nom :

Fonction

Durée du mandat :

Autre précision :

Nom :

Fonction

Durée du mandat :

Autre précision :

Fait le à

Signature


Cher membre du Forum des Jeunes,

Sans doute, as-tu été informé de la nouvelle directive de la Commission européenne (RGPD) qui oblige les associations à prendre les mesures nécessaires afin de protéger les données personnelles et ainsi la vie privée de leurs membres.

Dès lors, le Forum des Jeunes respecte ce règlement et s'engage à traiter tes données selon cette directive européenne.

L'article 32 de cette directive postule en outre que chaque membre doit donner son accord explicite avec ce règlement et le traitement de ses données personnelles qui y va de pair.

Dans ce but, nous t'invitons à donner ton accord (OUI) concernant l'utilisation de tes données personnelles.



En participant au Forum des Jeunes, **j'autorise celui-ci à pouvoir disposer de mes données personnelles** pour une utilisation interne. Le Forum des Jeunes ne communiquera en aucun cas mes données personnelles à des fins commerciales. Il ne les communiquera pas non plus à des personnes tierces sans mon accord préalable.

Concernant le droit à l'image, **j'autorise le Forum des Jeunes à pouvoir utiliser des photos de ma personne** prises lors d'événements organisés par ou avec le Forum, notamment sur les réseaux sociaux ou dans tout autre moyen de communication.

J'ai le droit de demander (par voie électronique ou par courrier, par exemple) que mes données soient supprimées dans les meilleurs délais.

Je suis d'accord avec le traitement de mes données personnelles par le Forum des Jeunes selon ce règlement.

Coche la case

OUI

Signature



6

LE PROCESSUS DE VALIDATION DE LA CANDIDATURE DU/ DE LA REPRÉSENTANT·E D'UN MEMBRE EFFECTIF DE DROIT ³

Si le/la représentant·e d'un membre effectif de droit est conforme aux conditions d'admission, l'Assemblée générale prendra acte de son admission, sous proposition du Conseil d'Administration.

L'Assemblée générale est composée de membres effectifs et de membres effectifs de droit.

7

LES COMPÉTENCES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ⁴

L'Assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle est notamment compétente pour :

- la modification des statuts ;
- l'exclusion et l'admission de membres ;
- la nomination et la révocation des administrateurs, des vérificateurs aux comptes et du ou des liquidateurs ;
- la fixation de la rémunération des vérificateurs aux comptes dans les cas où une rémunération est attribuée ;
- l'approbation des comptes et des budgets ;
- la décharge à octroyer annuellement aux administrateurs, aux vérificateurs aux comptes et, en cas de dissolution volontaire, aux liquidateurs ;
- la transformation de l'association en société à responsabilité limitée ;
- la dissolution volontaire de l'association ;
- la décision de la destination de l'actif en cas de dissolution de l'association ;
- le cas échéant, l'approbation du Règlement d'ordre intérieur et ses modifications ;
- tous les cas exigés dans les statuts.

De plus, l'Assemblée générale est également compétente pour :

- ratifier les axes stratégiques (définis par un travail inclusif des membres du Forum des Jeunes) dans lesquels doivent s'inscrire les projets impulsés par le Forum des Jeunes ;
- prendre acte de la feuille de route annuelle du Forum des Jeunes
- approuver le rapport d'activités
- ratifier les valeurs sur lesquelles se base le Forum des Jeunes ;
- réaliser ou mandater un organe interne ou un tiers pour réaliser l'évaluation interne telle que prévue dans le décret du 3 mai 2019 instaurant un Forum des Jeunes de la Communauté française.

3 Article 9.2 du R.O.I

4 Article 11 du R.O.I

Les membres, de par leur affiliation au Forum s'engagent formellement :

- à respecter le Décret, les Statuts, le R.O.I.;
- à ne se livrer à aucune manœuvre susceptible de nuire à l'association ou à ses membres;
- à observer en tous lieux une attitude conforme aux intérêts de l'association;
- à respecter les décisions dument votées par l'Assemblée générale;
- à participer, de manière régulière, aux activités de l'association;
- le cas échéant, à accepter l'arbitrage de l'association;
- à restituer tous les biens et à ne plus utiliser les documents en provenance de l'association en cas de démission ou d'exclusion;
- à garder la confidentialité des discussions internes ;
- à exercer leur mandat en respectant les principes de déontologie, de confidentialité, d'intégrité, d'impartialité, de diligence et de responsabilité et ce, dans l'intérêt du Forum et des jeunes qu'il représente. Cela implique, notamment :

1. de ne pas rendre public le contenu des décisions finales du Conseil d'administration ou de l'Assemblée générale jusqu'à ce qu'une communication externe soit planifiée;
2. de ne pas rendre publiques des difficultés internes sans que celles-ci n'aient d'abord fait l'objet d'une communication à la présidence et au Secrétariat général afin de tenter une médiation interne ;
3. de participer avec assiduité et rigueur aux réunions ainsi qu'aux diverses activités liées à leur mandat ;
4. d'être à l'écoute des jeunes qu'ils représentent ;
5. de s'abstenir de diffuser des informations de type propagande ou publicitaire qui nuisent à l'objectivité de l'information ainsi que des informations dont ils savent ou ont des raisons de croire qu'elles sont fausses ou trompeuses.

ACCÉLÉRATEUR D'IDÉES GÉNÉRATEUR D'AVENIR



Nous soussignons (nom, prénom) et
..... les parents de
autorisons notre fils/fille à participer au Forum des Jeunes en tant que membre effectif de droit à
l'Assemblée générale.

Fait le à

Signature